

Projet
Procès-verbal
de la 18^{ème} assemblée générale annuelle
de la Caisse Desjardins de Sillery – Saint-Louis-de-France
tenue le mardi 1^{er} avril 2025 à 18 h 30

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de la Caisse M. Antoine Letarte agit comme président d'assemblée. Il est assisté dans l'animation par Mme Kathleen Bilodeau, directrice générale, Mme Rosalie Richard, secrétaire au Conseil d'administration, M. Jean-Stéphane Bernard, vice-président au Conseil d'administration et président du Comité Coopération. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée. L'assemblée est ouverte à 18h30.

1.1. Mot de bienvenue

M. Antoine Letarte souhaite la bienvenue aux participants et informe les membres que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter.

Puisque cette assemblée est tenue en mode virtuel, ceci implique que tous les membres présents à distance pourront voter en direct sur certains sujets. D'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé sur les quatre prochains jours. Les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées par Mme Rosalie Richard, secrétaire.

Ces modalités portent notamment sur la façon de poser des questions ou de proposer ou d'appuyer une recommandation du Conseil d'administration.

1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Comme chaque année lors de la période des assemblées générales annuelles des caisses, M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins souhaite livrer un message important aux participants. La vidéo est diffusée.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

M. Antoine Letarte invite Mme Rosalie Richard, secrétaire du Conseil d'administration à soumettre les consignes et règles à respecter afin que la séance se déroule bien.

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Puisque la rencontre se tient en mode virtuel, les consignes sont données pour les participants.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée, comme il y aura de la votation en direct, il y a nécessité de nommer deux scrutateurs. Le président recommande Mme Marie-Ève Bélanger et M. Vincent Lacroix pour agir comme scrutateurs, étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé. Ils seront chargés de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que les résultats puissent être divulgués. Les scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Une proposition de (retiré), appuyée par (retiré), est déposée afin d'adopter cette recommandation. Le vote est demandé et suite au résultat, il est unanimement résolu d'adopter cette proposition et de nommer M. Vincent Lacroix et Mme Marie-Ève Bélanger scrutateurs.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté. Une proposition de (retiré), appuyée par (retiré), est déposée afin d'adopter l'ordre du jour tel que soumis. Un vote est demandé sur cette proposition. Suite au résultat du vote, il est unanimement résolu d'adopter cette proposition.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 8 avril 2024

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 avril 2024 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les gens ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ni résumé n'est effectué.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), d'adopter le procès-verbal. Un vote est demandé sur cette proposition. À la suite du vote, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2024.

3. Retour sur l'année 2024

3.1. Rapport du conseil d'administration

M. Antoine Letarte présente les membres du Conseil d'administration et les remercie de l'implication auprès de leur coopérative.

Par la suite, le président présente la revue des principales réalisations de la Caisse pour l'année financière 2024. Le rapport annuel est publié sur le microsite de la Caisse.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président informe les membres que chaque année, les dirigeants et les employés de la Caisse renouvellent leur engagement à respecter le Code de déontologie Desjardins. Ce code précise les comportements attendus et ceux jugés non acceptables.

Le bilan de la surveillance concernant les trois règles déontologiques pour la dernière année est déposé :

- a) Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- b) Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- c) La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport financier

Mme Kathleen Bilodeau présente l'équipe de direction. Elle poursuit en présentant les résultats financiers pour l'année 2024 et les défis et enjeux pour 2025. Elle invite les membres à consulter le rapport complet disponible sur le microsite de la Caisse.

Elle en profite pour faire état des fiertés pour 2024 dont notamment l'accompagnement de nos membres par nos employés dans leur autonomie financière et en fonction du contexte économique. La Caisse demeure sensible et à l'écoute de l'expérience de nos membres.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Avant de débiter, le président du Comité Coopération tient à souligner la présence et la contribution de ses collègues administrateurs qui siègent avec lui au Comité Coopération. Il procède à la présentation de l'utilisation des fonds pour l'année 2024, indiquant qu'un montant total de 348 336 \$ a été attribué afin de soutenir des initiatives porteuses dans divers secteurs d'activités. Il précise également que le Fonds d'aide au développement du milieu a contribué au financement de plusieurs programmes d'intercoopération, en plus d'avoir appuyé la remise de bourses d'études visant à encourager la persévérance scolaire chez les jeunes.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les membres à poser leurs questions à l'aide de la boîte de dialogue tel qu'expliqué précédemment.

- a) (retiré) pose la question suivante : *Dans votre discours, vous faites référence en priorité aux activités dans le secteur de Sillery, mais qu'en est-il pour le secteur de Sainte-Foy ?*

Le président mentionne que nous parlons de l'ensemble des activités qui se déroulent sur le territoire de notre caisse, et que nous travaillons en intercoopération avec les caisses de d'autres secteurs afin de répondre aux besoins de nos membres d'une manière plus régionale.

- b) Une personne pose la question suivante : *Pourquoi fermer le centre de services du chemin Saint-Louis ?*

Le président mentionne que nous ne fermons pas le centre de services, mais nous le transformons en un centre libre-service, conservant l'accès aux guichets automatiques. La décision prise par le Conseil d'administration est en cohérence avec les besoins exprimés par nos membres, qui fréquentent de moins en moins ce centre

de services. Nous demeurons présents dans le milieu, également au niveau numérique et nous accompagnons les membres dans cette transition.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

L'assemblée générale doit se prononcer sur la répartition des excédents. La recommandation suivante est effectuée :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		9 710
Virements réglementaires et autres ajustements		(2 853)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(3 440)	
• Autres éléments du résultat	421	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	169	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(3)	
Solde des excédents à répartir		6 857
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(1 645)
• Ristourne	(1 880)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	480	
• Affectation au FADM	(244)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(5 213)
Solde des excédents à répartir		0

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) que le projet de répartition des excédents annuels soit accepté tel que déposé. Cette proposition sera soumise au vote après les présentations et discussions. Des précisions sur la période de votation seront présentées au point 5.3 de la présente assemblée.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Jean-Stéphane Bernard, vice-président, agira comme président d'élection tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse, comme M. Antoine Letarte est candidat aux présentes élections. Mme Rosalie Richard, secrétaire du Conseil d'administration agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2. Rapport du Comité Mise en candidature

M. Jean-Stéphane Bernard explique la démarche du profil collectif enrichi, qui vise à cibler des critères particuliers afin d'assurer la variété, diversité et complémentarité des administrateurs.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 par les façons suivantes :

- Affichage dans tous nos établissements ;
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook) ;
- Entrevue et publicité dans le journal local ;
- Infolettre aux membres ;
- Affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler. À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 7 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins. :

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement et non exclusivement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : en gestion d'entreprise, idéalement propriétaire d'une entreprise, en droit et déontologie, ainsi qu'en développement durable ;
- Quatre (4) femmes et un (1) homme ou cinq (5) femmes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature ;
- Des membres appartenant au groupe d'âge des 18-34 ans et des 35-49 ans ;
- Des personnes représentant la diversité ethnoculturelle.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Afin de permettre à l'assemblée de mieux connaître les candidats, une vidéo de présentation des personnes candidates est présentée à tous.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M. Antoine Letarte précise que dès le 1er avril 2025, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le samedi le 5 avril 2025 et que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Les membres ont la possibilité d'utiliser la borne de votation, dès l'ouverture de la période de votation et pour les quatre prochains jours aux deux centres de services de la Caisse.

Dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes a été publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui a mis officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté le 1^{er} avril 2025 à 18 h 30.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président remercie l'équipe pour la préparation et la diffusion de la rencontre.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, il y a eu 413 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) : 95,58 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Élection des membres du conseil d'administration

Les cinq (5) membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

Murielle CÔTÉ
Mirelle GAUTHIER
Anna HEYVANG
Antoine LETARTE
Andréanne SIMARD

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

Levée de l'assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 8 avril 2025 à 12 h 04.

Antoine Letarte
Président

Rosalie Richard
Secrétaire

PROJET